

 SOREC

برنامج  
وقانون  
مباريات  
التبوريدة  
2014



 SOREC

*Calendrier  
et règlement  
des Concours  
de Tbourida  
2014*



تربية . مرابط وطنية . تطوير . فنون و ترفيه . سباقات . ألعاب

ÉLEVAGE • HARAS NATIONAUX • PROMOTION • ARTS & LOISIRS • COURSES • JEUX



# SOMMAIRE

## *1<sup>ère</sup> PARTIE : CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS*

- I - CALENDRIER DES CONCOURS REGIONAUX*
- II - CALENDRIER DES CONCOURS INTER-REGIONAUX*
- III - CALENDRIER DU TROPHÉE HASSAN II*
- IV - CALENDRIER DU SALON DU CHEVAL D'EL JADIDA*

## *2<sup>ème</sup> PARTIE : REGLEMENT DES CONCOURS*

- I - REGLEMENT GENERAL DES CONCOURS DE TBOURIDA*
- II - REGLEMENT DES CONCOURS REGIONAUX*
- III - REGLEMENT DES CONCOURS INTER-REGIONAUX*
- IV - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU TROPHÉE HASSAN II*
- V - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU SALON DU CHEVAL D'EL JADIDA*



## I - CALENDRIER DES CONCOURS REGIONAUX:

LE DÉROULEMENT DE CES CONCOURS SE FERA COMME SUIT :

### A/ ZONE SUD :

Dates	Concours Régional	Lieu D'organisation
Mardi 4 Mars 2014	MARRAKECH	MARRAKECH
Jeudi 6 Mars 2014	SAFI	SAFI
Samedi 8 Mars 2014	EL JADIDA	MOULAY ABDELLALH
Mardi 11 Mars 2014	BENI MELLAL	BENI MELLAL
Mercredi 12 Mars 2014	FQUIH BENSALAH	FQUIH BENSALAH
Mardi 18 Mars 2014	GUELMIM	GUELMIM
Jeudi 20 Mars 2014	AGADIR / TIZNIT	TIZNIT
Mardi 25 Mars 2014	CHAQUIA-OUARDIGHA	BOUZNIKA
Jeudi 27 Mars 2014	CASABLANCA	BOUZNIKA

NB : Aucune inscription ne peut avoir lieu après 15 février 2014 pour les concours qui se dérouleront dans la zone Sud.

### B/ Zone Nord :

Dates	Concours Régional	Lieu D'organisation
Samedi 29 Mars 2014	RABAT	BOUZNIKA
Mardi 1 Avril 2014	OJDA	OJDA
Jeudi 3 Avril 2014	FES	FES
Mardi 8 Avril 2014	TAZA-TAOUNATE	OUED AMLIL
Jeudi 10 Avril 2014	MEKNES	MEKNES
Mardi 15 Avril 2014	KHENIFRA	KHENIFRA
Jeudi 17 Avril 2014	KHEMISSET	KHEMISSET
Mardi 22 Avril 2014	KENITRA	KENITRA
Jeudi 24 Avril 2014	SIDI KACEM	SIDI KACEM
Lundi 28 Avril 2014	LARACHE	KSAR LAKBIR

NB : Aucune inscription ne peut avoir lieu après 15 Mars 2014 pour les concours qui se dérouleront dans la zone Nord.

## II - CALENDRIER DES CONCOURS INTER-REGIONAUX :

A/ ZONE SUD : LE CONCOURS AURA LIEU À MARRAKECH DU 9 MAI AU 10 MAI 2014.

- Concours des jeunes espoirs (matin) ;

Entraînement et reconnaissance du terrain le vendredi 9 Mai 2014 des troupes des adultes (après-midi).

- Concours des adultes le samedi 10 Mai 2014.

B/ ZONE NORD : LE CONCOURS AURA LIEU À FÈS, DU VENDREDI 16 MAI AU 17 MAI 2014 INCLUS.

- Concours des jeunes espoirs (matin) ;

Entraînement et reconnaissance du terrain le vendredi 16 Mai 2014 des troupes adultes (après-midi).

- Concours des adultes le samedi 17 Mai 2014.

## III - CALENDRIER DU TROPHÉE HASSAN II :

Le trophée Hassan II aura lieu du 2 au 6 juin 2014.

## IV - CALENDRIER DU SALON DU CHEVAL D'EL JADIDA :

La 7ème édition du Salon aura lieu du 22 au 26 octobre 2014.

Les régions du Maroc, sont chacune représentées, par une « Sorba ».



### 1 RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CONCOURS DE TBOURIDA

1. En participant à un concours, les organisateurs, les juges et les cavaliers s'engagent à respecter, sans aucune réserve, et à faire respecter par les personnes qui les accompagnent le "Règlement des Concours de Tbourida". Ils se soumettront à la juridiction de la Commission Disciplinaire (CD). Les organisateurs n'ont pas le droit d'introduire des règles qui sont en contradiction avec le "Règlement des Concours de Tbourida". La personne qui a signé le formulaire d'engagement sera considérée comme responsable de la «Sorba» en question.

2. Le nombre minimum de «Sorba» par concours est de 5 et le nombre maximum est de 25 «Sorbas».

3. Les «Sorbas» devraient être reconnues par les autorités locales.

4. Les cavaliers devront se présenter au concours avec leur carte nationale d'identité.

5. Les cavaliers et /ou leurs chevaux qui ont concourus dans un concours régional de tbourida ne peuvent pas participer un autre concours régional dans la même année.

6. A tous concours, si le chef de «Sorba» est incapable de prendre le commandement, le chef adjoint peut le remplacer. Si ce dernier est incapable aussi de prendre le commandement, les membres de la «Sorba» présents lors du concours élisent l'un des leurs comme chef de «Sorba» pour ce concours.

7. Les membres du «Sorba» sont en nombre de 18 :

a) le chef;

b) le chef adjoint; est nommé par les membres du «Sorba» parmi ces 17 personnes

c) les cavaliers ; au nombre de 15 (y compris le chef)

d) les assistants cavaliers ; au nombre de 3, qui sont considérés comme cavaliers de réserve.

Tout membre de «Sorba», qui n'exerce plus ses activités doit être remplacé l'année civile suivante.

### ENGAGEMENT :

8. Les engagements auront lieu au niveau des Haras Nationaux (Oujda, Meknes, Bouznika, Marrakech, et El jadida).

Le formulaire d'engagement est un contrat entre l'organisateur du concours et la personne qui le signe. Cette personne sera tenue responsable pour la «Sorba» au cas où les sanctions doivent être imposées.

• Dossier d'engagement sera constitué des pièces suivantes :

Une liste des chevaux engagés, et leurs Cavaliers

Photocopie des CIN de tous les cavaliers.

Photocopie des documents d'accompagnements des chevaux

Relevé d'identité bancaire du chef de la troupe ou son mandataire.

• Les frais d'engagement sont de 200 DH par cavalier et couvriront l'assurance et la licence fédérale.

### L'ORGANISATEUR DU CONCOURS

9. L'organisateur du concours se réserve le droit de refuser une inscription, en motivant par écrit sa décision.

10. L'organisateur devra publier un catalogue du concours. Le nom de chaque «Sorba» doit apparaître dans le catalogue, tout comme les noms des cavaliers, les noms des chevaux. Si le nom d'une «Sorba» ne figure pas dans le catalogue, sa participation au concours ne sera autorisée que si le chef de soba n'est pas responsable de cette omission ; la décision à ce sujet reviendra à la Commission Disciplinaire. Le catalogue contiendra par ailleurs:

• Le Règlement des Concours,

• Le système de jugement utilisé, les règles applicables en cas d'ex-æquo.

11. Les membres de l'équipe organisatrice du concours ne pourront en aucun cas exercer les fonctions de juges.





### LE JURY

12. Les juges invités à juger lors des concours de tbourida s'engagent à faire preuve dans leur jugement de la plus grande honnêteté et intégrité et à exercer leur fonction de juges en gardant à l'esprit les traditions de tbourida des régions.

13. Les juges pourront refuser d'attribuer un prix ou un titre s'ils estiment que le concurrent ne mérite pas le prix ou le titre en question.

Présentation de la « Hadda ou Tahia »

14. L'ordre de passage sera tiré au sort par une commission après la date de clôture des inscriptions

15. Les cavaliers de la « Sorba » doivent être convenablement vêtus. Est admis tout vêtement et harnachement qui est d'usage dans la région d'origine de la « Sorba » en question.

16. Les juges pourront écarter une « Sorba » non disciplinée.

17. Les « Sorbas » seront jugés à « la hadda », et « talka ». Les chefs de « Sorbas » qui ne respectent pas les instructions des commissaires du « mahrak » pourront recevoir un avertissement du CD.

18. a) Les cavaliers devront être présents au « mahrak » au plus tard 20 minutes avant le début de la compétition.

b) Les « Sorbas » qui se présentent trop tard pour participer à « la Hadda » seront exclus du jugement.

19. Il est interdit à un cavalier de changer de « Sorba » pendant le concours. Il lui est possible d'intégrer une autre « Sorba » après une année civile.

20. Il est interdit d'appliquer des méthodes brutales par l'utilisation des coups de crosse de fusil sur le corps d'un cheval avant ou pendant le concours. Ces agissements seront considérés par le CD, chef du « mahrak », comme une raison suffisante pour pénaliser la « Sorba ».

21. a) Dans les concours de tbourida organisés sous l'égide de la SOREC et FRMSE seuls les chevaux de plus de 3 ans peuvent être admis.

22. Les infractions ci-dessus peuvent être sanctionnées par une suppression des points de la note générale.

23. Avertissements verbaux: Les membres du CD, le commissaire, ou les responsables du concours pourront émettre des avertissements verbaux.

24. Les résultats de la manifestation seront communiqués 3 jours après le concours.

### QUESTIONS VÉTÉRINAIRES

25. Les chevaux présentant des signes de maladie ne peuvent pas participer à un concours, selon la décision du vétérinaire de service. Si le vétérinaire du service diagnostique les symptômes d'une maladie contagieuse, le cheval en question doit être mis en quarantaine immédiatement et ne pourra pas participer au concours.

26. Les chevaux doivent être correctement vaccinés contre la grippe équine selon le protocole suivant :

- Primo vaccination : 2 injections à un intervalle compris entre 21 et 90 jours
- Un rappel de six mois après la seconde injection.
- Un rappel d'un an après la 3ème injection

27. Les chevaux importés sont disqualifiés d'office.

### RÉCLAMATIONS

28. Toute réclamation concernant le concours, devra être déposée par écrit et signée par le chef de la troupe. De telles réclamations doivent contenir de preuves et doivent être déposées au siège du Haras National organisateur dans les 7 jours suivants l'annonce des résultats du concours (selon le tableau ci-dessous). Une caution de mille dirhams (1000,00 DH) sera déduite du montant de la dotation de la troupe.





## 2ème PARTIE : REGLEMENT DES CONCOURS

CONCOURS RÉGIONAL	DATES D'ANNONCE DES RÉSULTATS	DATES LIMITE DE DÉPÔT DES RÉCLAMATIONS
MARRAKECH	Mardi 11 Mars 2014	Mardi 18 Mars 2014
SAFI	Jeudi 13 Mars 2014	Jeudi 20 Mars 2014
EL JADIDA	Lundi 10 Mars 2014	Lundi 13 Mars 2014
BENI MELLAL	Mardi 18 Mars 2014	Mardi 25 Mars 2014
FQUIH BENSALAH	Mercredi 19 Mars 2014	Mercredi 26 Mars 2014
GUELMIM	Mardi 25 Mars 2014	Mardi 1 Avril 2014
AGADIR / TIZNIT	Jeudi 27 Mars 2014	Jeudi 10 Avril 2014
CHAOUIA-OUARDIGHA	Mardi 1 Avril 2014	Mardi 8 Avril 2014
RABAT	Lundi 7 Avril 2014	lundi 14 Avril 2014
OUIDA	Mardi 8 Avril 2014	Mardi 15 Avril 2014
FES	Jeudi 10 Avril 2014	Jeudi 17 Avril 2014
TAZA-TAOUNATE	Mardi 15 Avril 2014	Mardi 22 Avril 2014
MEKNES	Jeudi 17 Avril 2014	Jeudi 24 Avril 2014
KHENIFRA	Mardi 22 Avril 2014	Mardi 29 Mai 2014
KHEMISSET	Jeudi 24 Avril 2014	Vendredi 2 Mai 2014
KENITRA	Mardi 29 Avril 2014	Mardi 6 Mai 2014
SIDI KACEM	Mercredi 30 Avril 2014	Mercredi 7 Mai 2014
LARACHE	Lundi 5 Mai 2014	Lundi 12 Mai 2014

### DOTATION

29. Les dotations seront réglées selon les barèmes spécifiques à chaque catégorie des concours.

### DISCIPLINE

30. Tout manquement à la courtoisie ou désobéissance envers les officiels dont ferait preuve, le chef de la troupe, le cavalier, l'assistant, ou n'importe quelle personne associée à ceux qui participent au concours, entraînera la disqualification de la troupe, qui ne sera pas jugée. L'organisation se réserve le droit d'écarter du concours une troupe, ou personne associée sans fournir compensation ou dédommagements.

### INDEMNITÉ ET NON RESPONSABILITÉ

31. L'organisateur ne sera pas tenu responsable des pertes, dommages ou blessure survenant à l'un des cavaliers ou des chevaux présentés ou tout autre article de tout genre.

Le propriétaire du cheval sera responsables de toute perte, dommage ou blessure de toute personne, animaux ou biens causé par lui.

## 2: Règlement des Concours Régionaux de Tbourida

### CONDITIONS D'ENGAGEMENTS:

Ces concours sont ouverts aux «Sorba»s dont les membres résident dans la région du lieu du concours à la fermeture des dates des inscriptions.

Tous les chevaux doivent être âgés de 3 ans et plus, identifiés, vaccinés, et répertoriés par Transpondeur.

### LES CLASSES DU CONCOURS RÉGIONAL :

#### CLASSE ADULTES

Le nombre de cavaliers par «Sorba» est de 15 au minimum ; âgés de 17 ans et plus. Ces cavaliers seront munis de leurs pièces d'identités.

#### CLASSE JEUNES ESPOIRS

Le nombre minimum par «Sorba» est de 11 cavaliers âgés de 11 à 16 ans et issus de la région du concours. Ces cavaliers seront munis de leurs photos.

### SYSTÈME DE JUGEMENT

2 thèmes sur 80 points. Les demi-points sont admis.

Chaque juge donne une note sur 20 points pour les critères suivants :

#### A) LA « HADDA » :

Une note sur 20 sera attribuée à la présentation de chaque «Sorba». Elle se ventile comme suit :

1. Qualités des chevaux (race, états d'entretien, allures, ...) : sur 8 points
2. Qualité de l'habillement traditionnel : sur 4 points
3. Qualité du harnachement traditionnel et uniformité des selles : sur 5 points
4. Evolution (alignement des cavaliers, maniement des fusils et des filets, animation du groupe par le Moqadem) : sur 3 points

#### B) LA TBOURIDA

Le nombre de passage est de trois. Cette phase de la « Tbourida » tiendra compte des traditions propres à la région.

La note attribuée pour chaque passage se ventile comme suit :

1. Départ (respect du temps, alignement obligatoire, ...) : sur 2 points
2. Course alignée au galop, maniabilité des fusils et enchainements simultanés des mouvements : sur 8 points
3. Tir synchronisé en course au galop : sur 10 points

Dans le cas d'une égalité dans une épreuve, la première place sera accordée à la «Sorba» avec le plus de points pour le score des talkas. S'il y a toujours égalité, la première place sera accordée à la «Sorba» avec le plus de points pour la dernière talka. À défaut d'une décision sur l'un de ceux-ci, un juge choisi par vote désignera la «Sorba» de sa préférence.

### JUGES:

Etre composé d'un minimum de 3 juges.

Les Juges Stagiaires sont admis



## 2ème PARTIE : REGLEMENT DES CONCOURS

### COMMISSION DE DISCIPLINE :

La commission disciplinaire du concours, est composée de 3 membres dont au moins un vétérinaire, elle est chargée du contrôle des chevaux, des cavaliers, et le déroulement du concours.

### CONTRÔLE DES NOTES :

Une personne doit être désignée, comme responsable de la manipulation correcte des points donnés par chaque juge.

### DOTATIONS

#### 1-Catégorie Adultes

Les 6 meilleures troupes seront primées selon le barème ci-dessous :

- |                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| - 1ère troupe : 15 000 Dh | - 4ème troupe : 12 000 Dh |
| - 2ème troupe : 14 000 Dh | - 5ème troupe : 11 000 Dh |
| - 3ème troupe : 13 000 Dh | - 6ème troupe : 10 000 Dh |

Les troupes non classées recevront une indemnité forfaitaire de 7500 Dh par troupe.

#### 2-Catégorie jeunes espoirs

Les 2 meilleures troupes seront primées selon le barème ci-dessous :

- |                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| - 1ère troupe : 10 000 Dh | - 2ème troupe : 8000 Dh |
|---------------------------|-------------------------|

Pour les troupes des jeunes non classées, les cavaliers ayant utilisés leurs propres chevaux recevront une indemnité forfaitaire de 5500 Dh par troupe.

Toutes les troupes recevront des diplômes de participation.

## 3: RÉGLEMENT DES CONCOURS INTER- RÉGIONAUX DE TBOURIDA

### CONDITIONS DE QUALIFICATIONS:

Les troupes de Tbourida qualifiées aux concours inter-régionaux sont celles classées dans les concours régionaux selon les critères ci-dessous :

- Les troupes classées 1ère et 2ème dans un concours dont le nombre de participants ne dépasse pas 12 troupes
- Les troupes classées 1ère, 2ème, et 3ème dans un concours dont le nombre de participants dépasse 12 troupes

Les troupes des jeunes classées 1ère et 2ème seront qualifiées d'office.

Les chevaux doivent être les mêmes inscrits aux concours régionaux et à jour de la vaccination contre la grippe équine

Les troupes peuvent changer 5 chevaux à conditions de présenter les contrats d'achat des dites chevaux par leurs propriétaires.

### JURY:

Etre composé d'un minimum de 4 juges.

Les Juges Stagiaires sont admis.

### COMMISSION DE DISCIPLINE :

La commission disciplinaire du concours, est composée de 3 membres dont au moins un vétérinaire, elle est chargée du contrôle des chevaux, des cavaliers, et le déroulement du concours.

### CONTRÔLE DES NOTES :

Une personne doit être nommée, comme responsable de la manipulation correcte et l'annonce des points donnés par chaque juge.

### HÉBERGEMENT :

La SOREC mettra à la disposition de chaque troupe une tente caïdale principale, les troupes sont appelées à présenter une tente vestiaire en bon état et de dimension d'environ 12 x 6 m2.

Les emplacements des tentes seront soumis au tirage au sort (réaliser par le comité d'organisation). Les numéros des emplacements des tentes serviront comme ordre de passage des troupes lors du concours.

### ALIMENTATION DES CHEVAUX

L'alimentation des chevaux sera assurée par la troupe.



## 2ème PARTIE : REGLEMENT DES CONCOURS

### RESTAURATION

La restauration des cavaliers et des accompagnateurs sera à la charge de SOREC, le vendredi 9 Mai et samedi 10 Mai 2014 pour le concours d'El jadida ; le vendredi 16 et samedi 17 Mai 2014 pour le concours de Fes.

### DOTATIONS

#### 1-Catégorie Adultes:

Les 6 meilleures troupes seront primées selon le barème ci-dessous :

- 1 <sup>ère</sup> troupe : 35 000 Dh	- 5 <sup>ème</sup> troupe : 26 000 Dh
- 2 <sup>ème</sup> troupe : 33 000 Dh	- 6 <sup>ème</sup> troupe : 24 000 Dh
- 3 <sup>ème</sup> troupe : 30 000 Dh	- 7 <sup>ème</sup> troupe : 22 000 Dh
- 4 <sup>ème</sup> troupe : 28 000 Dh	- 8 <sup>ème</sup> troupe : 20 000 Dh

#### 2-Catégorie jeunes espoirs

Les 3 meilleures troupes seront primées selon le barème ci-dessous :

- 1 <sup>ère</sup> troupe : 15 000 Dh
- 2 <sup>ème</sup> troupe : 14 000 Dh
- 3 <sup>ème</sup> troupe : 13 000 Dh

Les troupes non classées recevront une indemnité forfaitaire calculée comme suit :

#### ZONE NORD À FES

• Troupes qualifiées du concours régional d'Ujda	: 17 000 Dh
• Troupes qualifiées du concours régional de Rabat	: 11 000 Dh
• Troupes qualifiées du concours régional de Larache	: 11 000 Dh
• Troupes qualifiées du concours régional de Kenitra	: 11 000 Dh
• Troupes qualifiées du concours régional de Taza	: 10 000 Dh
• Troupes qualifiées du concours régional de Khenifra	: 10 000 Dh
• Troupes qualifiées du concours régional de Khemisset	: 10 000 Dh
• Troupes qualifiées du concours régional de Meknes	: 10 000 Dh
• Troupes qualifiées du concours régional de Sidi Kacem	: 10 000 Dh
• Troupes qualifiées du concours régional de Fes	: 7 500 Dh

#### ZONE SUD À MARRAKECH

• Troupes qualifiées du concours régional de Guelmim	: 17 000 Dh
• Troupes qualifiées du concours régional d'Agadir	: 15 000 Dh
• Troupes qualifiées du concours régional de Safi	: 12 000 Dh
• Troupes qualifiées du concours régional d'El jadida	: 12 000 Dh
• Troupes qualifiées du concours régional de Casablanca	: 12 000 Dh
• Troupes qualifiées du concours régional de Bouznika	: 12 000 Dh
• Troupes qualifiées du concours régional de Beni Mellal	: 10 000 Dh
• Troupes qualifiées du concours régional de Fqif Ben Saleh	: 10 000 Dh
• Troupes qualifiées du concours régional de Marrakech	: 7 500 Dh

Les troupes non classées des jeunes espoirs, seront indemnisées selon le même barème ci-dessus.

Toutes les troupes recevront des trophées de participation.

Les concours inter-régionaux serviront pour la qualification au trophée Hassan II (Arts Equestre Traditionnels).

### IV - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU TROPHÉE HASSAN II

Les troupes de Tbourida qualifiées au trophée HASSAN II à Dar Es salam sont les 8 premières classées dans les concours Inter-régionaux.

### V - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU SALON DU CHEVAL D'EL JADIDA

L'espace TBOURIDA du Salon du Cheval d'El Jadida est dédié exclusivement aux arts

Équestres traditionnels marocains, où les régions du Maroc sont chacune représentées, par une «Sorba» et participent activement et quotidiennement à des exhibitions de haut niveau.

La qualification des «Sorbas» pour le Salon du Cheval d'El Jadida sera effectuée sur la base des résultats des concours, régionaux, inter-régionaux et du championnat national.

Le Salon du Cheval d'El Jadida se réserve aussi le droit de ne pas retenir une «Sorba» qualifiée par Les résultats des concours pour des raisons d'ordres disciplinaire ou moral.

